VILLE DE LÉGUEVIN

COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE LÉGUEVIN

Léguevin, le 9 novembre 2026

Bibliothèques des écoles (B.C.D.) : la B.C.D. continue, la Ville renforce la lecture

Des informations inexactes circulent ces derniers jours au sujet des bibliothèques centres documentaires (B.C.D.) de nos écoles. La Ville de Léguevin tient à rétablir les faits.

La B.C.D. n'est ni fermée, ni réduite

Il n'a jamais été question de fermer la B.C.D. ni d'en réduire l'accès. Les locaux, le mobilier et le fonds de livres restent à la disposition des écoles. La Ville continuera, comme elle le fait chaque année, de les entretenir et de les équiper.

Ce qui change au 4 janvier 2027

Depuis de nombreuses années, la Ville de Léguevin mettait à disposition un agent municipal pour s'occuper de la B.C.D. Très rares sont les communes qui le font ; aucune dans le secteur, à notre connaissance.

À partir du 4 janvier 2027, cet agent rejoindra la médiathèque municipale. Ce choix d'organisation interne relève de la Ville. Il permettra à tous les Léguevinois de profiter des compétences et de la qualification de cet agent. Les écoles en bénéficieront aussi, puisqu'elles peuvent venir avec leurs classes à la médiathèque.

Chacun dans son rôle, comme dans toutes les communes

Le Code de l'éducation répartit clairement les responsabilités pour les écoles publiques :

- **La commune** est propriétaire des locaux. Elle prend en charge leur entretien, leur équipement et leur fonctionnement (articles L. 212-4 et L. 212-5 du Code de l'éducation). Léguevin continuera donc d'assurer les locaux, le mobilier et les crédits de fonctionnement des écoles.

- **L'État** prend en charge les enseignants et l'organisation des apprentissages (article L. 211-8). L'utilisation pédagogique de la B.C.D. fait partie du projet de l'école. Elle relève de l'équipe enseignante, sous l'autorité de l'Éducation nationale.

C'est l'organisation qui s'applique. Léguevin s'aligne aujourd'hui sur ce cadre commun.

Une nouvelle ambition pour la lecture : « Lire et Faire Lire »

M. le Maire, Etienne Cardeilhac-Pugens, a demandé à Mme Fanny Parra, Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, et à Mme Patricia Gascon, Conseillère municipale déléguée aux aînés et à l'intergénérationnel, de travailler avec les services municipaux à l'extension du dispositif « Lire et Faire Lire » aux temps qui relèvent de la Ville, c'est-à-dire l'A.L.A.E.

Des bénévoles retraités, sélectionnés avec rigueur par le Service enfance-jeunesse, viendront y partager le plaisir de la lecture avec les enfants. Ce dispositif crée aussi un lien entre les générations comme s'y était engagée la Municipalité.

Si le nombre de bénévoles le permet, la Ville proposera d'ailleurs à l'Éducation nationale une convention pour étendre ce dispositif au temps scolaire.

Un engagement constant pour nos écoles

La Ville de Léguevin reste pleinement mobilisée pour la réussite des enfants. Elle continuera de travailler avec les équipes enseignantes, les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative.